

Issoire le 25 mai 2010

Le VOXAN CLUB DE FRANCE candidat.



Souhaitant poursuivre et accentuer son engagement de toujours, le VCF se positionne plus que jamais comme support principal de VOXAN. Dans ce but, et dans le cadre de la mise en vente publique, le club annonce sa candidature quand à l'acquisition de la marque.

Depuis maintenant 9 ans, notre association (loi de 1901) s'est chargée de faire connaître et soutenir la production. Le Club fut créé par un collectif de clients enthousiasmés par la qualité des motos produites, leur objectif initial était alors de maintenir le développement lors des premières difficultés rencontrées en 2001 et d'éviter l'interruption définitive de la fabrication. Dès lors, des liens de confiance et d'estime réciproque ce sont tissés avec l'usine d'Issoire, un relationnel permanent. Tout au long de ces années, l'investissement du VOXAN CLUB DE FRANCE a été considérable aussi bien humainement que financièrement, grâce à l'action et au soutien indéfectible de ses membres.

Forte de 450 adhérents, qui ne manquent pas une occasion de communiquer leur passion lors d'évènements moto ou en participant à des compétitions sportives, l'association est classiquement organisée autour d'un Bureau : Président, Trésorier et Secrétaire. Ce bureau est épaulé de différentes commissions, mais également de conseillers techniques et juridiques. Le Club a acquis depuis ces années une légitimité liée à la Marque VOXAN, ainsi qu'une parfaite connaissance des modèles de la gamme. C'est, à ce jour, la seule entité détentrice d'un historique complet de cette aventure industrielle.

Aujourd'hui, avec cet acte de candidature, nous, VOXAN CLUB DE FRANCE, souhaitons pouvoir continuer à faire vivre cette marque en y associant les propriétaires de ces motos. Ce projet d'acquisition de la marque vient compléter les décisions que nous avons prises, lors de notre dernière assemblée générale, de venir en aide aux Voxanistes par la refabrication, la mise à disposition de pièces spécifiques et de produits dérivés.

En conséquence, notre acte de candidature au rachat de la Marque VOXAN a été adressé en bonne et due forme auprès de Maître SUDRE, sis 2 av Raymond Bergougnan 63100 CLERMONT-FERRAND. Nous espérons vivement que notre dossier de candidature sera étudié, transmis au Juge, et puisse aboutir à une décision favorable pour tous ceux qui ont porté haut les couleurs de VOXAN depuis sa création : le VOXAN CLUB DE FRANCE.

Le Bureau du VOXAN CLUB DE FRANCE



Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège Social : Mairie d'Issoire — 1, bd Triozon Bayle — 63500 ISSOIRE
Courriel : vcf@voxanclubdefrance.com